

EN DÉBAT LE 14 SEPTEMBRE À PARIS DANS L'AMPHI DE LA MGEM

## L'Usep entre EPS et sport à l'école

**Vendredi 14 septembre, l'Usep avait invité l'ensemble des acteurs concernés par le sport à l'école à débattre avec elle. L'occasion de mettre en évidence son rôle d'interface entre l'Éducation nationale et le mouvement sportif.**

**L**e sport à l'école, ce n'est pas seulement le sport scolaire. D'où l'intérêt de solliciter, en ouverture du colloque sur «L'Usep: entre EPS et sport(s) à l'école», le 14 septembre à Paris dans l'amphithéâtre de la MGEM, trois regards extérieurs sur l'action de notre fédération.

**Denis Abonnen**, président de l'Association pour l'enseignement de l'EPS (qui réunit principalement des enseignants du second degré, souvent formateurs de formateurs), a proposé celui d'un professeur d'EPS du second degré. **Paul-André Tramier**, président de la FFBad, a ensuite apporté la vision d'un dirigeant d'une fédération délégataire en pleine expansion (près de 200 000 licenciés) qui a su faire

du badminton le premier sport en UNSS et est également partenaire de l'Usep, à travers une convention et un récent outil pédagogique élaboré en commun. Enfin, l'inspecteur général de l'Éducation nationale **Christian Loarer** a commenté le récent rapport sur «les pratiques sportives à l'école primaire» dont il est le co-auteur.

Si ces points de vue n'ont pas manqué de susciter quelques réactions de la salle, celle-ci a fort apprécié la clarté et la franchise des propos et salué les intervenants par de vifs applaudissements\*.

\*Les extraits ici présentés ne sont qu'une version résumée et donc incomplète des interventions. Les exigences de présentation nous ont parfois conduit reformuler légèrement les propos, tout en veillant à ne pas en altérer le sens.

### DENIS ABONNEN, PRÉSIDENT DE L'AEEPS



Philippe Benoit

**SPORT À L'ÉCOLE OU EPS?** «Au sein de notre association, une réticence persiste à employer l'expression "sport à l'école" car pour la majorité de nos adhérents l'acronyme EPS est suffisant. Il désigne une discipline scolaire avec des contenus, des procédés d'évaluation, etc. Même si nous sommes conscients que la locution évolue sous la poussée médiatique du "tout sport". Ce sujet de débat a traversé un temps notre association. La place de l'EPS et du sport scolaire dans la "refondation de l'école de la République" pourrait faire émerger de nouveau cette question.»

**SPORT SCOLAIRE.** «Au sein de l'AEEPS, nous considérons le «sport scolaire» – qui dans le secondaire fait partie du temps de service de la grande majorité des enseignants – comme une composante de l'EPS. Et nous sommes favorables à la recherche de solutions pour mettre en place dans le primaire une for-

mule semblable à celle du secondaire avec l'UNSS et adaptée à l'enseignement primaire, tout au moins en élémentaire.»

**FAIBLESSE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE.** «Par le passé, une série d'entretiens menée auprès d'instituteurs dans le cadre d'une licence de sciences de l'éducation m'a conduit à constater que, malgré le contexte du tiers temps pédagogique, il n'y avait pas véritablement d'éducation physique dans certaines classes. Bien plus tard, convié à participer au jury du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), j'ai pu apprécier les conditions dans lesquelles les candidats se préparent, leur formation et le contexte institutionnel de l'enseignement de l'EPS. Et les discussions que j'ai pu avoir avec les conseillers pédagogiques de circonscription ou départementaux ont conforté une opinion déjà acquise: malgré leur travail, les raisons et les causes d'un manque évident étaient toujours les mêmes. Enfin, pour citer une référence qui fait autorité, dans son étude sur *L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire* (éditions Revue EPS, 1999), Édouard Solal y constate une crise identitaire de l'éducation physique scolaire "qui fait se rencontrer, à côté des abstentionnistes et des utilisateurs de services municipaux, des instituteurs(trices) animateurs, en fait, d'activités physiques et sportives et des instituteurs(trices) conscients de leur rôle d'éducateur dans l'éducation physique en école élémentaire." Je pense que la situation aujourd'hui n'a pas beaucoup évolué. Malgré la pression amicale de certaines structures compétentes, chaque école reste un cas particulier en fonction de la volonté ou non de la commune de pallier des manques, mais

également de la volonté de l'équipe d'école et du professeur de la classe concernée. À l'AEEPS, nous souhaitons que tous les enfants du primaire bénéficient d'un enseignement d'EPS organisé et programmé. Car nous sommes persuadés que l'objet de l'EPS, l'éducation des conduites motrices, favorise le développement des capacités cognitives affectives et relationnelles de l'enfant et contribue ainsi pleinement à une éducation globale.»

**L'UNICITÉ DU MAÎTRE EN QUESTION.** «Avec l'évolution des objectifs de l'école, le principe d'"unicité" du maître s'est accompagné à partir des années 1970 de la notion de "polyvalence" de celui-ci. Cependant, dans le cadre d'enseignements très spécifiques comme l'EPS, la question de la compétence de l'enseignant se pose souvent. Pour nous, la prise en compte réelle et généralisée de l'enseignement de l'EPS à l'école n'est plus à rechercher dans l'unicité du maître et dans l'exercice d'une polyvalence totale et exclusive. Dans trop d'exemples il y a abandon, détournement ou substitution d'un véritable enseignement d'EPS qui devrait être dispensé dans le cadre d'un projet de classe et d'école. Pour nous, il est nécessaire de faire évoluer la notion de polyvalence. Il est temps, nous semble-t-il, de passer du modèle du

maître unique et omniscient à celui de l'enseignant coordonnateur, référent. C'est sa présence effective sur les lieux de cours, comme responsable de tous les enseignements, qui garantit l'unité et la formation globale de l'élève. À l'AEEPS, nous pensons donc qu'il est indispensable que l'intervention en EPS soit assurée par un spécialiste des APS ou de l'EPS possédant un diplôme délivré par l'État ayant également reçu une formation sur le premier degré. À l'université, nous observons d'ailleurs depuis quelques années que de plus en plus d'étudiants en Staps s'orientent vers un master éducation et motricité dans la perspective de préparer le CRPE.

**UNE CHANCE POUR TOUS.** «Si, dans le cadre de la "refondation de l'école républicaine". La formation corporelle apparaît comme un enjeu primordial, la nécessité de clarifier la situation de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire se révélera. Le sport scolaire, par l'obligation des écoles d'ouvrir une association scolaire, conforterait ainsi sa position et celle de l'Usep. Lorsque les conditions dont nous avons rapidement esquissé les contours évolueront, alors seulement le "sport à l'école", c'est-à-dire l'EPS et le "sport scolaire", pourront être enfin considérés comme une chance pour tous les enfants de toutes les écoles.» ●

## PAUL-ANDRÉ TRAMIER, PRÉSIDENT DE LA FFBAD

Philippe Benoit



**AILLEURS.** «L'UNSS et l'Usep font pour moi partie intégrante du monde sportif, comme l'illustre leur appartenance au mouvement olympique. Mais votre fonctionnement est différent. Vous, fédérations scolaires, êtes "ailleurs", parce que les missions pour lesquelles nous avons reçu délégation de service public – développer notre discipline et le haut niveau – ne sont pas les vôtres, lesquelles portent davantage sur "l'éducation" et la "rencontre" au sens large. Votre mode de gouvernance diffère également puisque vous dépendez de l'Éducation nationale, une tutelle sans doute plus "lourde" que la nôtre car elle est incarnée par le ministre en personne.»

**CITADELLE ASSIÉGÉE.** «La vision que porte le sport fédéral sur le sport scolaire ou le sport à l'école est celle d'un périmètre bien gardé, d'une citadelle assiégée où il nous est difficile de pénétrer. Nous percevons des divergences au sein du monde scolaire, des souhaits contradictoires consistant d'un côté à ouvrir grandes les portes, de l'autre à les maintenir hermétiquement fermées. J'ai tout de même le sentiment que vous vous rapprochez du monde fédéral.»

**VALEURS COMMUNES.** «Nous partageons beaucoup de choses : la vie associative, la rencontre sportive, le public jeune, l'objectif de faire découvrir le plaisir de la pratique au plus grand nombre et celui de fidéliser nos adhérents. Nous avons également pour valeurs communes le souci éducatif et le respect d'autrui, et si nous souffrons parfois d'une image négative auprès des enseignants, qu'ils sachent que nous ne sommes pas là que pour la compétition : il s'agit plutôt de donner à ceux qui le veulent la possibilité d'aller le plus loin possible dans leur projet sportif.»

**CONVENTIONS.** «Dans nos relations partenariales la convention est devenue la règle, même si les conventions sont ce que l'on en fait et si les textes signés au niveau national s'appliquent souvent de moins en moins au fur et à mesure que l'on descend dans les régions et les départements...»

**FONDAMENTAUX.** «Dirigeant d'une fédération olympique, celle de badminton, je sais que nous ne rattrapons jamais les pays d'Asie où ce sport est une affaire d'État ou une religion, comme en Chine et en Indonésie. Il faudrait faire commencer les enfants beaucoup plus tôt, à raison de 1500 heures d'entraînement par an... Mais si malgré tout on veut faire progresser le sport français, cela passe par un apprentissage des techniques dès l'école primaire, car ensuite les lacunes techniques ne se rattrapent pas. J'ajouterai que même en loisir, avec un minimum de technique on se fait davantage plaisir... Or l'apprentissage de ces fondamentaux, que j'appelle de mes vœux, pose la question de la formation des enseignants.»

**UN NOUVEAU SOUFFLE.** «En conclusion, j'observe que le sport fédéral et le sport scolaire étaient auparavant deux mondes qui s'ignoraient. Ce n'est plus le cas. Mais il faut un nouveau souffle pour permettre au sport scolaire de se construire un avenir en France.» ●

# CHRISTIAN LOARER, INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Philippe Brenot



► **PRATIQUE SPORTIVE.** « Dans notre rapport, nous avons utilisé le terme de “pratique sportive” parce qu’il permettait d’aborder plusieurs domaines : l’enseignement obligatoire de l’EPS, le sport scolaire et le volet sportif de l’accompagnement scolaire. Nous avons par ailleurs choisi de prendre en compte cette pratique sportive à partir de la grande section de maternelle. »

**L'ÉLÈVE ACTEUR DES SES APPRENTISSAGES.** « Rappelons que l’EPS est la troisième discipline en termes d’horaires, après le français et les maths. Même si, dans les faits, on se situe plutôt entre 1 h 30 et 2 h hebdomadaires. Par ailleurs, concernant la formation des professeurs des écoles stagiaires, je soulignerai que pour moi un enseignant capable de mettre en œuvre des activités liées à l’EPS ne peut être mis en difficulté professionnellement par rapport à la tenue de la classe. Enfin, à mon sens, l’EPS est la discipline la plus concernée par les notions d’“élève acteur de ses apprentissages” et de “contrat didactique” ».

**POINTS POSITIFS.** « Mes collègues et moi avons eu une assez bonne surprise : la situation de l’enseignement de l’EPS sur le terrain est plutôt meilleure que celle que nous pensions trouver. Parmi les points positifs, je mentionnerai :

- la satisfaction unanime des parents d’élèves rencontrés ;
- l’engagement quasi irréprochable des élus (les disparités en matière d’équipements s’expliquent des questions de coût pour les petites collectivités, mais pas par manque de volonté) ;
- la connaissance et l’application des programmes, les quatre compétences sportives étant travaillées, même si toutes ne le sont pas chaque année ;
- l’intervention à la fois en temps scolaire et hors temps scolaire ;
- la collaboration fructueuse avec les employés territoriaux (Etaps), qui sont des partenaires fiables partageant les mêmes valeurs que les enseignants, même s’il faut rester vigilant chaque fois qu’ils n’ont pas exactement le même objectif. »

**TROIS PROPOSITIONS.** « Parmi les dix propositions que nous avons formulées, lesquelles se veulent volontairement modestes – il ne sert à rien de faire des propositions dont on sait pertinemment qu’elles ne seront jamais appliquées –, j’en soulignerai trois. Premièrement, que l’on rende à l’EPS les horaires qui lui reviennent : sa place, rien que sa place,

mais toute sa place. Nous ne demandons pas que les 3 heures réglementaires soient appliquées, mais au moins 2 h 30 ou 2 h 45. Deuxièmement, qu’il y ait 80 % de pratique motrice effective durant les séances d’EPS. Troisièmement, que la formation en EPS représente 10 % du temps de formation et que cette même place lui soit accordée dans les évaluations des inspecteurs. »

**NOUVEAU MODÈLE.** « Il faut utiliser les synergies pour aller vers un projet sportif pour chaque élève, en passant d’une logique de l’offre à une logique d’objectifs. Ceci pourrait se traduire par la mise en place d’une fiche de parcours personnel, qui comme le livret scolaire conserverait la trace des acquis de l’élève. »

**L’USEP FIDÈLE À SES PRINCIPES.** « L’Usep a su rester fidèle à de grands principes : proposer des pratiques préservées de l’élitisme, organiser des rencontres (y compris sur le temps scolaire) et articuler le sport scolaire avec l’enseignement de l’EPS, en donnant ainsi du sens aux apprentissages scolaires. Il ne faut pas toujours craindre la notion de performance. Il ne faut pas avoir peur de celle-ci : quand la compétition permet de mesurer une performance par rapport à soi-même, par rapport à des progrès accomplis individuellement ou collectivement, il s’agit alors d’une forme d’évaluation, dans un rapport dialectique avec ses apprentissages. Enfin, l’Usep propose des activités spécifiques, dont la variété est importante pour les enfants. »

**ÉVOLUTIONS PORTEUSES.** « Tout en conservant ce socle, l’Usep a engagé, nous semble-t-il, des évolutions qu’à l’Inspection générale nous considérons comme “porteuses”. J’insisterai tout d’abord sur la place que vous accordez à la pratique sportive, à travers la construction de compétences vraiment ancrées sur la pratique des enfants et non sur le discours de l’adulte. Ensuite, vous êtes présent à la fois en temps scolaire et hors temps scolaire. »

**DE NOUVEAUX DOMAINES D’INTERVENTION ?** « Serait-il possible d’envisager de nouveaux domaines d’intervention pour l’Usep ? C’est à vous de répondre à cette question. Néanmoins, nous avons le sentiment que vous avez une capacité à agir dans le domaine de la formation des enseignants. Vous avez aussi un rôle de coordination à jouer entre les différents acteurs du sport à l’école. Enfin, en matière d’éducation à la santé, il est intéressant de dépasser les effets implicites de la pratique sportive. »

**VOLONTARISME.** « Je crois au volontarisme, comme par exemple cela a pu être le cas par le passé pour l’enseignement des langues vivantes dans le premier degré. Je crois qu’il manquerait en effet peu de choses pour que nos préconisations, qui ne relèvent pas de l’utopie, puissent être mises en œuvre. Les inspecteurs d’académie ont pris conscience des enjeux, il leur manque seulement un projet départemental plus clair. Aussi l’Usep doit-elle être force de proposition, et vigilante. C’est pourquoi l’Éducation nationale a besoin de vous. » ●

# Une table ronde consensuelle

Le débat du matin fut prolongé l'après-midi par une table ronde plutôt consensuelle réunissant Denis Massegli, président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), Sylvie Mouyon-Porte, chef de bureau des fédérations multisports au ministère des Sports, Yves Barboussat, vice-président de l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes) et Marcel Jallet, vice-président de l'Association nationale des conseillers pédagogiques (ANCP)\*.

Surfant sur la vague des Jeux olympiques de Londres, « événement formidable » ayant généré du rêve et « donné envie aux jeunes de faire du sport, pas forcément à haut niveau », Denis Massegli a rappelé que l'école était « le lieu par lequel passent tous les enfants ». Ceci pour souligner un paradoxe : « Le CNOSF est obligé de faire la promotion de ses activités alors que le passage naturel est celui de l'école ! Comment faire demain pour que toutes les composantes puissent être rassemblées ? Ceci dans un seul objectif, l'intérêt de l'enfant. Si le caractère obligatoire de la pratique sportive dans le primaire y contribue, pourquoi pas ? »

Sylvie Mouyon-Porte, représentante du ministère des Sports, a observé qu'il y avait plutôt consensus sur les valeurs du sport, sa place dans l'éducation physique, dans l'éducation à la règle, et sur l'enjeu de santé qu'il représente. Elle a souhaité voir « se rapprocher associations sportives et monde scolaire » et estimé que le sport avait son rôle à jouer pour lutter contre le décrochage scolaire : « L'école doit redonner le goût de l'activité physique et sportive » a-t-elle souligné.

Yves Barboussat, vice-président de l'Andes, a rappelé que les collectivités locales sont au carrefour de différentes pratiques : si les écoles primaires figurent dans leurs compétences, elles doivent également penser aux clubs sportifs et aux pratiques non encadrées. Comment aider alors au grand projet de l'école ? En travaillant ce qui touche aux équipements. « La pratique dans la cour de l'école n'est pas suffisante, il faut offrir d'autres équipements, spécifiques ou non, pour des pratiques authentiques. Or pour optimiser leur utilisation, il convient de rapprocher l'Éducation nationale et le mouvement sportif » a-t-il expliqué, tout en soulignant par ailleurs l'impact sur les coûts et les équipements des aménagements du temps de l'enfant.

Pour sa part, Marcel Jallet a formulé plusieurs interrogations : « Le conseiller pédagogique est-il le garant de l'EPS ? Comment améliorer sa relation avec l'Usep ? » Il a évoqué la place de l'Usep par rapport aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (les Dasen, anciennement « inspecteurs d'académie ») et aux plans départementaux. Puis il a insisté, au nom des conseillers pédagogiques, sur les « espaces pour échanger » (comme l'accompagnement éducatif) et les « espaces de mutualisation de nos outils ». S'exprimant à la suite de ces quatre courtes interventions avant de laisser la parole à la salle, Jean-Michel Sautreau mit en valeur le « rôle de concertation » que pourrait jouer l'Usep. Évoquant la « défense fondamentale d'un projet de l'école reposant sur un principe d'égalité », il souligna que si demain petites et grandes communes jouiront des mêmes compétences, elles ne disposeront pas des mêmes moyens.

Philippe Benoit



Philippe Benoit

« Or le premier lieu pour l'égalité, c'est l'école. C'est sur cette base qu'il faut raisonner. Et nous, l'Usep, ne sommes pas les plus mal placés, dans bien des lieux du territoire, pour assurer le lien entre acteurs. »

Côté public, Anne-Marie Martin, du Sgen-CFDT, fit entendre une voix discordante en invitant à discuter les « valeurs » d'un sport qui « atténue certains maux mais en crée aussi d'autres » : « Que veut-on promouvoir ? Le sport qui amène des médailles ou le sport pour tous ? » Marc Basaco, président du comité Usep du Var, confia pour sa part son souhait de voir « réaffirmer l'identité de l'Usep, fédération sportive scolaire et secteur de la Ligue de l'enseignement », autour « des valeurs qui ont créé l'école de la République ». Quant à Bruno Cremonesi, membre du Syndicat national de l'éducation physique (Snep), il demanda à ce que l'on prenne en compte l'égalité des « chances » plutôt que celle des « droits » : « Établir des passerelles avec le sport civil, oui mais quel est le coût des licences ? Quand le sport scolaire Usep disposera-t-il des mêmes moyens et de la même reconnaissance que l'UNSS ? »

En guise de conclusion à la table ronde et à l'ensemble du colloque, Jean-Michel Sautreau souligna que, les différents acteurs concernés étant prêts à travailler ensemble, il suffirait d'une impulsion institutionnelle pour que « l'instance de concertation » ainsi dessinée par les uns et les autres puisse vivre. Il va sans dire que « l'Usep serait volontaire pour y être présente ! » ● Ph.B.

Marcel Jallet (ANCP), Yves Barboussat (Andes), Denis Massegli (CNOSF) et Sylvie Mouyon-Porte (Ministère des Sports) entourent Thierry Grimaud (Usep), animateur du débat.

\*Lire également le compte-rendu de cette table ronde sur [www.localtis.fr](http://www.localtis.fr) : « Sport à l'école primaire : une équation à plusieurs inconnues »

Philippe Benoit

